

Propriété de Mmes. Marie-Claire, Colette et M. Marc POSKIN et Mme. Yvonne ROMAIN

LOT 1
Délimité par les points : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11
Superficie : 1410,74 m²

LOT 2
Délimité par les points : 10, 11, 12, 13 et 14
Superficie : 1235,67 m²

LOT 3
Délimité par les points : 12, 13, 17 et 20
Superficie : 942,79 m²
- à annexer au lot 6 ► superficie totale : 1264,04 m² -

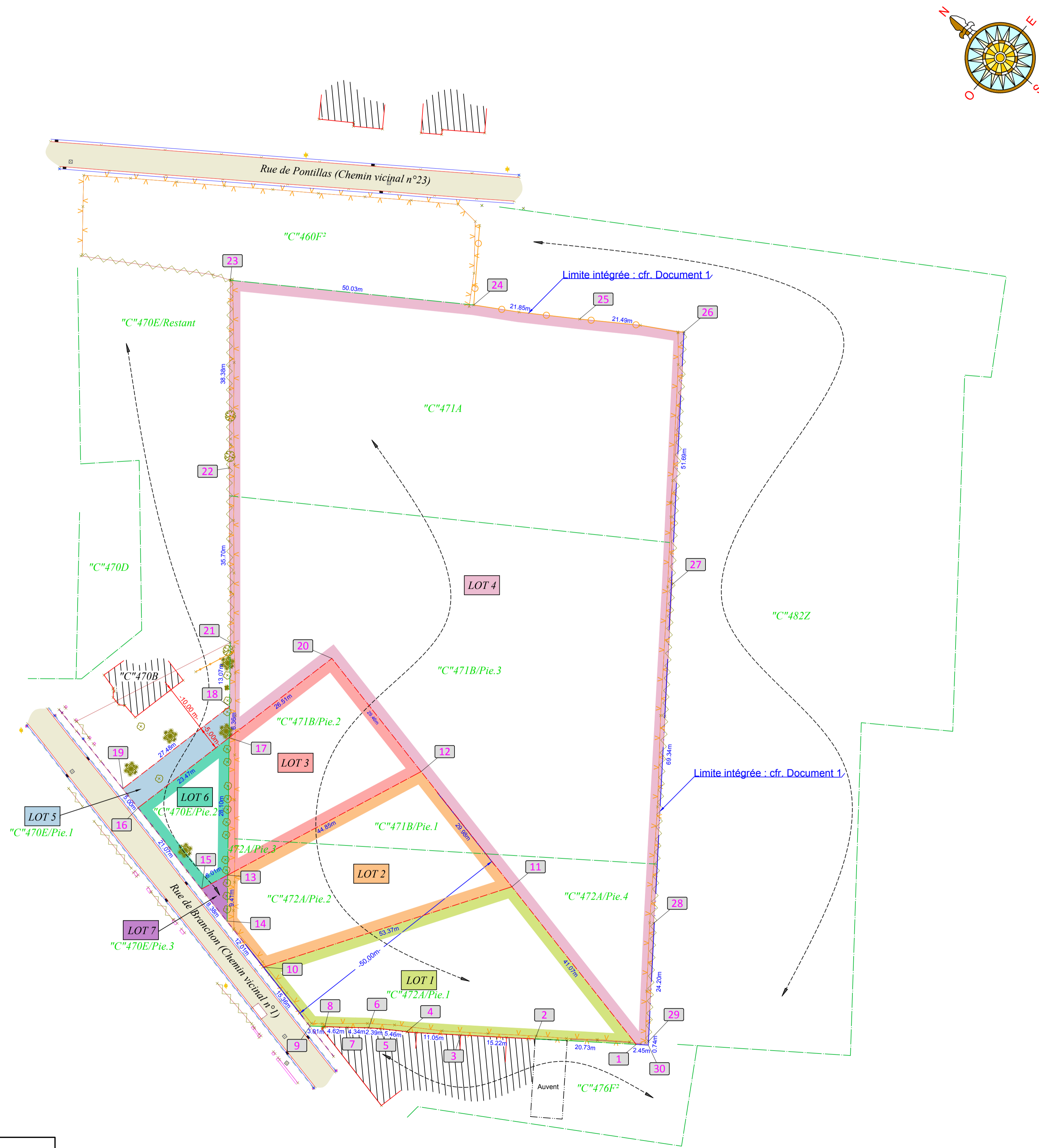
LOT 4
Délimité par les points : 1, 11, 12, 20, 17, 18, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30
Superficie : 9582,93 m²

Propriété de M. CAVALIER

LOT 5
Délimité par les points : 16, 17, 18 et 19
Superficie : 127,34 m²
- à annexer au lot 4 -

LOT 6
Délimité par les points : 13, 15, 16 et 17
Superficie : 321,25 m²

LOT 7
Délimité par les points : 13, 14 et 15
Superficie : 24,78 m²
- à annexer au lot 2 ► superficie totale : 1260,45 m² -



Nous soussigné, Patrice Desmit, Géomètre-Expert, légalement admis et assermenté en cette qualité en septembre 1995 auprès du Tribunal de Première Instance séant à Liège, gérant du bureau d'études "CAN infra" dont les bureaux sont établis à Xhendelesse 4652, rue des Deux Tilleuls, n° 24.

Agissant à la requête des consorts POSKIN, élisant domicile rue de Givet n°38, à 5500 Dinant. Avec mission de procéder au mesurage et à la division des propriétés sises rue de Branchon aux environs du n°66, à 5380 Fernelmont (Forville) et cadastrées, ou l'ayant été, n° 471A, 471B, 472A et 470E.

- Déclarons avoir défini les limites des parcelles précitées avec :
* Le domaine public, dénommé rue de Branchon (ancien chemin vicinal n°1), comme étant :
• La bordure reliant les points 9, 10, 14, 15, 16 et 19 ;
* La parcelle 460F² comme étant :
• Le segment droit reliant les points 23 et 24 ;
* La parcelle 482Z comme étant :
• L'axe de la clôture reliant les points 24, 25 et 26 ;
• L'axe de la haie reliant les points 26, 27, 28, 29 et 30 ;
* La parcelle 476F² comme étant :
• Les segments droits reliant les points 30, 1 et 2 ;
• La façade située entre les points 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ;
• Le segment droit reliant les points 8 et 9.

- Déclarons avoir défini la limite entre la parcelle 470E et les parcelles 471A et 472B comme étant :
• Les segments droits reliant les points 17, 18 et 21 ;
• L'axe de la haie reliant les points 21, 22 et 23.

- Déclarons avoir divisé la parcelle 470 E selon :
• Le segment droit reliant les points 13 et 15 ;
• Le segment droit reliant les points 16 et 17 ;
• Le segment droit reliant les points 18 et 19 ;

- Déclarons avoir divisé les parcelles 471A et 471B selon :
• Les segments droits reliant les points 1, 11, 12, 20 et 17 ;
• Le segment droit reliant les points 11 et 10 ;
• Le segment droit reliant les points 12 et 13.

Notre mission étant terminée, nous avons clos et signé le présent procès verbal, pour servir et valoir ce que de droit, en nos bureaux, à la date mentionnée au cartouche.

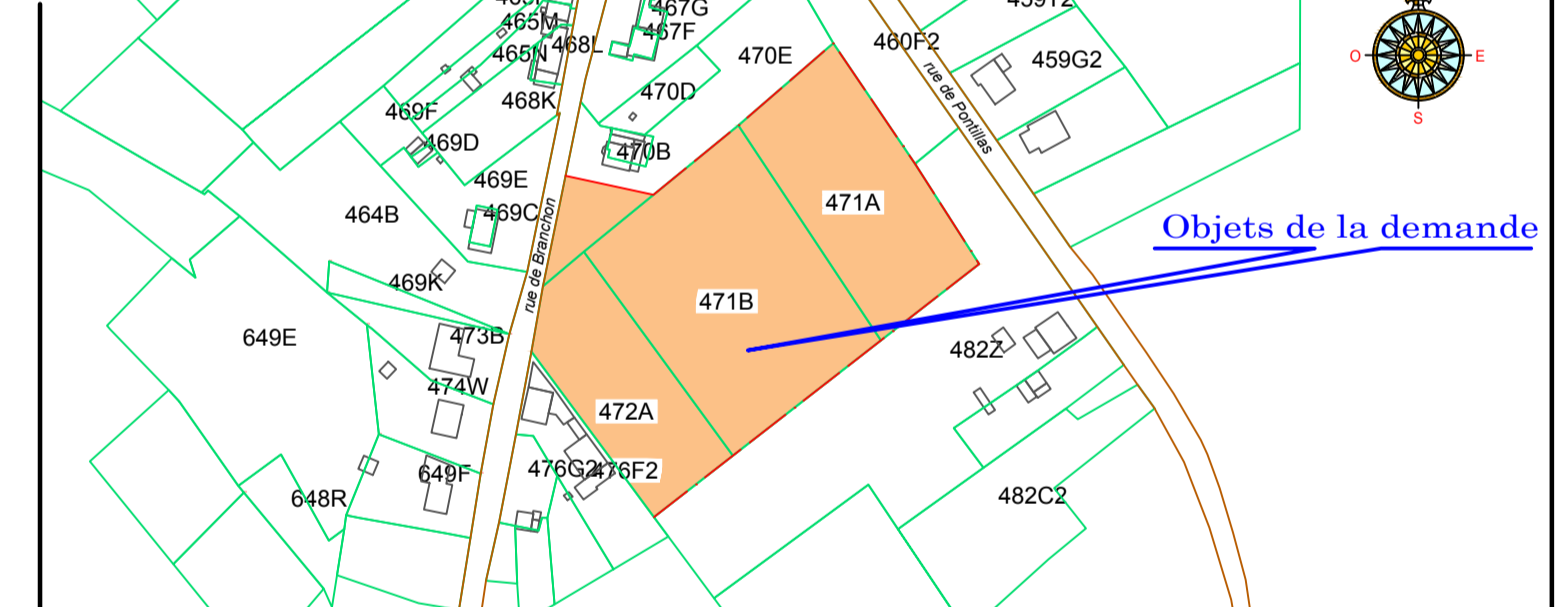
COORDONNEES RECTANGULAIRES LAMBERT 72 DES POINTS

Table with 4 columns: N° pts, X, Y, Nature. Lists coordinates for points 1 through 30.

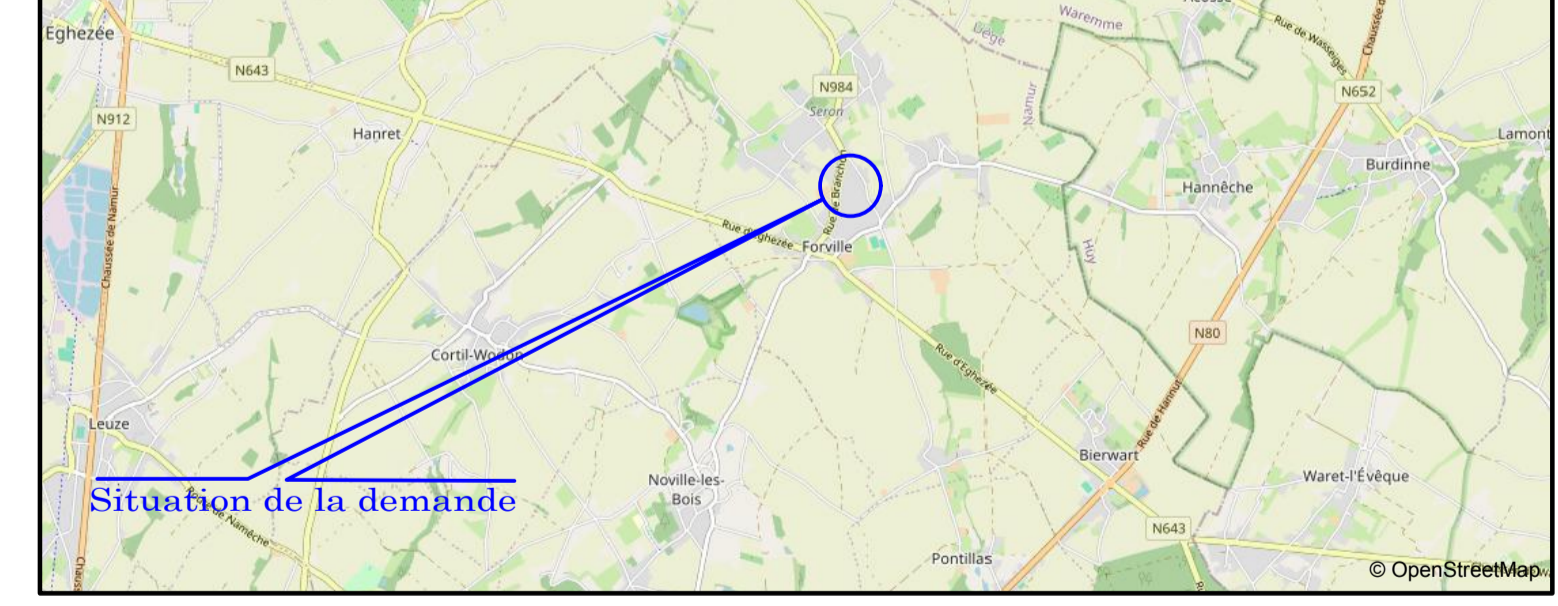
DOCUMENTS CONSULTES

- Les limites sont établies en fonction :
- du plan de bornage réalisé par M. Jean-Paul DOCHEN le 01 juin 1997 (enregistré sous le n°92047-270) ;
- des éléments physiques des lieux existants depuis plus de 10 ans ;
- des croquis cadastraux n°2 (1932), 3 (1933), 10 (1935), 7 (1951) et 22 (1965) ;
- de l'atlas des chemins vicinaux.

SITUATION CADASTRALE



SITUATION GEOGRAPHIQUE



SIGNATURE : P. DESMIT, géomètre expert
Inscrit au Conseil Fédéral des géomètres sous le n° : GEO 04/0451
Ind. Date Modification: A. 12/11/2025 (Première version du plan)

PLAN DE MESURAGE ET DE DIVISION
Rue de Branchon à 5380 Fernelmont (Forville)

PROVINCE DE NAMUR
FERNELMONT 1 (Forville) SECTION C
matricule U.B.G. : 2503
N° DE PROJET : M25-P28-CM
RC pro : Ethias 45246408
CLIENT : Consorts POSKIN
PROJET : INDIVISION
DATE : 12 novembre 2025
ECHELLE : 1/500

Siège social et bureaux : rue des Deux Tilleuls, 24 à 4652 XHENDELESSE
GSM : 0495 36 20 32
E-mail : info@caninfra.be
TVA : BE 460 224 220 N° entrep : 0460224220
Topographie Mesurages - Lotissements
Etudes routières - Etudes d'époutage
Etudes de conduits souterrains (eau, gaz)
Implantations bâtiments, génie civil, charpentiers
Cubatures remblais déblais - Gestion des stocks
Expertises immobilières - Etats des lieux
Topométrie de précision
Coordination en matière de sécurité et de santé

LEGENDE
- Limite intégrée (plan n°92047-270)
- Nouvelle limite
- Limite cadastrale
- Axe haie
- Bordure enterrée
- Clôture treillis
- Clôture barbelée
- Arbres et souches
- Trapillon d'égout
- Eclairage public
- Avaloir
- Bâtiment

Ce plan ne peut faire l'objet d'aucune modification sans l'accord express et écrit du Géomètre Expert, Patrice Desmit, auteur dudit plan.
Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite.
Les seuls documents de référence sont ceux fournis par le client, signés par leur auteur. Tout autre document est fourni à titre informatif uniquement.

